



Les logiciels et les professionnels

Par **fabrice88250**, le **22/10/2008** à **20:32**

bonjour,

Sur un site de vente aux enchères un particulier vend un pack qui conviendrait a mes besoins a un prix intéressant.

Je voulais savoir si j'avais le droit de lui acheter ces logiciels et de les utilisés par la suite en temps que professionnel.

D'après le vendeur qui est un particulier si ses tarifs sont si attractifs c'est parce qu'il les a achetés aux USA. Les logiciels sont donc des copies originales avec des licences originales.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **reno_8**, le **22/10/2008** à **20:40**

Si toutes les licences sont autorisées et légales, il n'y a pas d'inconvénient, vous pouvez